

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DES PROFESSEURS DOCUMENTALISTES

DU PRESCRIT AU RÉEL

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES, ATTENDUS ET REPÈRES D'UN DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL PROGRESSIF

En référence à l'arrêté du 1^{er} juillet 2013

1. Préambule

Le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, tel qu'il figure dans l'arrêté du 1^{er} juillet 2013, se fonde sur la définition de la notion de compétence contenue dans la recommandation 2006/962/CE du Parlement européen : « *ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte* », chaque compétence impliquant de celui qui la met en œuvre « *la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments* ». Chaque compétence repérée du métier d'enseignant est accompagnée d'items qui, selon l'arrêté, en « *détaillent les composantes et en précisent le champ. Ils ne constituent pas une somme de prescriptions mais différentes mises en œuvre possibles d'une compétence dans des situations diverses liées à l'exercice des métiers* ».

L'utilisation du concept de compétence professionnelle dans le champ de l'éducation, permet de dépasser une vision de l'enseignement conçu comme 1) la simple application de méthodes, voire de « recettes » et 2) un processus de développement isolé. La compétence professionnelle de l'enseignant se fonde alors sur la capacité à mobiliser un ensemble de ressources en contexte d'activité, dans des situations complexes, dynamiques et souvent largement indéterminées¹. Elle se manifeste par une action réussie, efficace, efficiente et récurrente, se situe sur un continuum qui va du simple au complexe, est liée à une pratique intentionnelle et constitue un projet à la fois individuel et collectif, selon des finalités qui dépassent le temps de la formation initiale. Elle suppose chez l'enseignant du jugement, une capacité d'adaptation, un sens de l'à-propos et de la sagacité, exigent de partager de l'information et de comprendre les conceptions d'autres professionnels (collègues et partenaires éducatifs) à propos d'une même situation.

Dans la pratique, les gestes professionnels fondamentaux font simultanément appel à différentes compétences. Si chaque compétence a sa pertinence propre dans ses différentes composantes, elles sont nécessairement en interrelation quand elles sont mobilisées en contexte professionnel. Pour cette raison, afin d'appréhender les compétences dans leur réalité pratique et sans dénaturer la référence réglementaire, nous proposons une grille de lecture du référentiel. Cette grille s'organise autour de quatre « focales » définissant la nature fondamentale du métier de professeur documentaliste s'appuyant sur les fondements éthiques qui définissent la posture et l'identité professionnelle liées au métier d'enseignant.

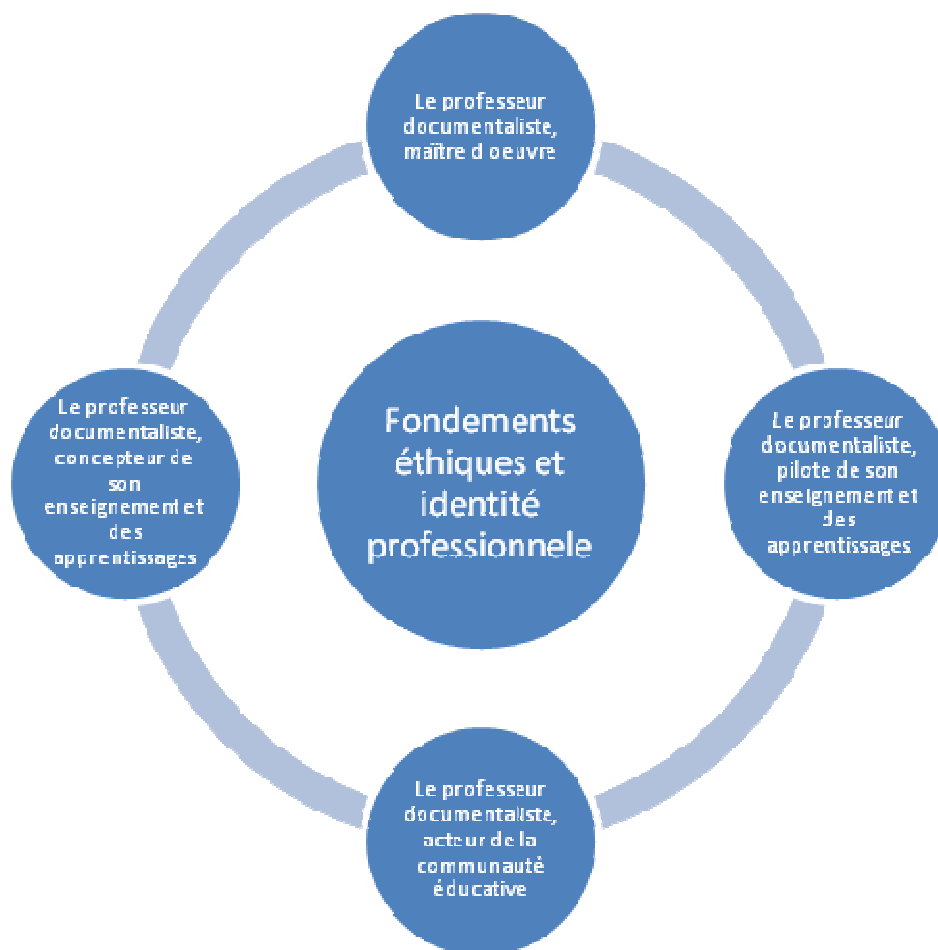
¹ Cette approche contextuelle de la formation à l'enseignement se retrouve, par exemple, dans les instructions du Ministère de l'éducation du Québec (2001) : « *La nouvelle professionnalité [enseignante] diffère d'une conception positiviste de la pratique professionnelle définie comme l'application de théories scientifiques à la solution de problèmes techniques en milieu contrôlé. La situation d'enseignement se caractérise plutôt par l'ambiguïté, le flou, la complexité, l'incertitude et l'indéterminé. Une approche techniciste de résolution de problèmes ne peut donc pas fonctionner.[...] La technicité du métier doit donc être envisagée comme limitée et l'enseignant ne peut faire l'économie de l'exercice de son jugement en contexte et en faisant appel à diverses ressources* » (La formation à l'enseignement, 2001, p.24).

Par ailleurs, cette architecture, dont l'intention est également de promouvoir une approche globale du métier, offre la possibilité aux différents acteurs de la formation de fonder le curriculum, la stratégie de formation professionnelle des futurs professeurs documentalistes, ainsi que les modalités d'évaluation de leur cursus.

Enfin, la conception de l'apprentissage qui fait de l'élève le principal acteur du processus, nécessite des approches pédagogiques adaptées pour que chacun puisse acquérir des savoirs et des compétences. Le rapport du professeur au savoir et son implication au sein de la communauté éducative sont alors à interroger au regard de la construction par les élèves de compétences personnelles, sociales et culturelles. Ces exigences président à la rédaction de ce document qui s'appuie sur la loi pour la refondation de l'Ecole du 8 juillet 2013 qui « reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser ».

2. Les focales du métier de professeur documentaliste

La démarche adoptée privilégie une approche par quatre points de vue (focales) du métier de professeur documentaliste reposant sur des fondements éthiques et une identité professionnelle :



2.1 Les fondements éthiques et l'identité professionnelle

Compétences institutionnelles de référence :

CC1. Faire partager les valeurs de la République - **CC2.** Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques – **CC7.** Maîtriser la langue française à des fins de communication

CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier - **CC14.** S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Activités professionnelles	Attendus	Repères d'un développement professionnel progressif (être capable de)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le registre des valeurs, la référence au droit et une pleine conscience des responsabilités éducatives structurent l'action quotidienne du professeur documentaliste et fondent son exemplarité et son autorité. ▪ Accompagner les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes. ▪ S'informer, se former, interroger ses pratiques, seul et entre pairs, pour les actualiser, les faire évoluer et s'engager dans des démarches adaptées aux besoins d'accompagnement des élèves dans le développement de compétences. ▪ Échanger de manière claire et adaptée avec les différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle. 	<p>Les élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ respectent le règlement intérieur de l'école, de l'établissement et les règles du vivre ensemble, ▪ développent une attitude respectueuse des opinions et croyances des autres, ▪ ont une attitude responsable dans leurs pratiques numériques et savent gérer leur identité numérique, ▪ sont engagés dans des apprentissages fondés sur une pratique réflexive et coopérative. <p>Le climat scolaire propice aux apprentissages se fonde sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la mise en place d'un cadre de travail sécurisant et bienveillant, ▪ un respect du cadre législatif et réglementaire des principes de l'éducation, ▪ un usage pertinent de la langue, ▪ un discernement dans le recours à la sanction, et le respect du droit. <p>Le travail coopératif entre pairs se fonde sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une maîtrise par l'enseignant de son identité numérique et sa connaissance des droits et des devoirs liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles, • une capacité à s'engager dans des projets collectifs, • une capacité à informer et à rendre compte régulièrement de ses actions aux différents acteurs concernés, 	<p>Maîtriser les fondements éthiques et déontologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaître les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école et de la République, le cadre déontologique du métier de professeur documentaliste ▪ Inscrire son action en référence à ces valeurs et dans le respect du cadre juridique et réglementaire ▪ Agir et analyser sa pratique professionnelle en référence aux principes éthiques et déontologiques fondant les métiers de l'enseignement et de l'éducation <p>Analyser ses pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En référence à son enseignement ▪ En référence aux apprentissages des élèves ▪ Et les adapter <p>Échanger</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Communiquer dans un langage adapté à ses interlocuteurs et fondé sur le respect ▪ Communiquer dans un langage adapté à ses interlocuteurs, fondé sur le respect et prenant en compte son interlocuteur ▪ Communiquer en utilisant la diversité des médias disponibles
<p><u>Niveau de maîtrise suffisant permettant l'entrée dans le métier (en référence à la note de service n°2015-055 du 17 mars 2015)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de neutralité, de laïcité, d'équité, de tolérance, de refus de toutes discriminations ⇒ Répond aux exigences de ponctualité, d'assiduité, de sécurité et de confidentialité ⇒ Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable au sein de sa classe et de l'établissement/l'école ⇒ Fait preuve de respect à l'égard des élèves et des membres de la communauté éducative ⇒ Fait respecter le règlement intérieur ⇒ Utilise les outils numériques et réseaux mis en place dans l'établissement/l'école ⇒ Distingue les usages personnels et professionnels dans sa pratique ⇒ Prend en compte les conseils prodigués par les personnels d'encadrement et les formateurs tuteurs et s'efforce d'améliorer sa pratique ⇒ Est capable de prendre du recul et de porter une analyse réflexive sur son positionnement et ses activités 		

2.2 Les quatre focales du métier de professeur documentaliste

Le professeur documentaliste réalise l'ensemble de ses activités professionnelles dans le respect des fondements éthiques et de son identité professionnelle. Le tableau ci-dessous explicite les compétences attendues dans le cadre des quatre focales retenues

a. Le professeur documentaliste, maître d'œuvre

Compétences institutionnelles de référence :

D1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information - **D2.** Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir - **D3.** Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement - **D4.** Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international

Activités professionnelles	Attendus	Repères d'un développement professionnel progressif (être capable de)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apporter les aides nécessaires aux élèves et aux professeurs, notamment pour que les apprentissages et l'enseignement prennent en compte l'éducation aux médias et à l'information. ▪ Faciliter et mettre en œuvre des travaux disciplinaires ou interdisciplinaires qui font appel à la recherche et à la maîtrise de l'information. ▪ Intervenir directement auprès des élèves dans les formations et les activités pédagogiques de sa propre initiative ou selon les besoins exprimés par ses collègues. ▪ En relation avec les autres membres de la communauté éducative et dans le cadre du projet d'établissement, proposer une politique documentaire au chef d'établissement et participer à sa mise en œuvre dans l'établissement et dans son environnement numérique. ▪ Organiser les ressources pédagogiques de l'établissement et leur mise à disposition. ▪ Permettre à tous les élèves, dans l'établissement et son environnement numérique, d'accéder aux informations et aux ressources nécessaires à leur formation et à leurs apprentissages. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les professeurs prennent en compte l'éducation aux médias et à l'information en l'intégrant à leurs activités d'enseignement, ou en s'associant au professeur documentaliste. ▪ Tous les élèves acquièrent progressivement une culture de l'information et des médias, au travers des activités qui leur sont proposées par l'ensemble des professeurs. ▪ Elèves et professeurs se repèrent et utilisent les ressources mises à leur disposition dans l'établissement et dans son environnement numérique. ▪ L'ensemble de la communauté éducative est impliqué dans la réflexion sur les priorités de l'établissement en matière de ressources documentaires. 	<p>Mettre en œuvre l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer, avec l'équipe pédagogique, des formes d'action directes et indirectes pour contribuer à cette acquisition et assurer la coordination des différentes contributions à cette acquisition ▪ Concevoir, en lien avec l'équipe pédagogique, une programmation visant l'acquisition progressive d'une culture de l'information et des médias ▪ Evaluer les acquis des élèves dans ce domaine, de façon concertée <p>Mettre en œuvre l'organisation des ressources pédagogiques de l'établissement et leur mise à disposition auprès de la communauté éducative</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Recenser et analyser les ressources disponibles, en évaluer la pertinence au regard des besoins de l'ensemble des usagers (élèves, personnels, parents), de façon concertée ▪ Faciliter l'accès à des ressources répondant aux besoins de la communauté éducative ▪ S'approprier les orientations et les priorités du contrat d'objectif et du projet d'établissement pour proposer une politique info-documentaire afférente (avoir une vision globale et une stratégie pour l'EPL) <p>Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer un diagnostic en s'appuyant sur la connaissance des pratiques existantes et celle des ressources disponibles dans l'établissement et son environnement pour répondre aux besoins des usagers ▪ Définir et proposer une politique documentaire au chef d'établissement intégrant un programme de formation des usagers et une politique d'acquisition concertés, précisant les contributions de chacun et les modalités de coopération ▪ Evaluer de façon concertée l'efficacité de la politique
<p><u>Niveau de maîtrise suffisant permettant l'entrée dans le métier (en référence à la note de service n°2015-055 du 17 mars 2015)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Maîtrise les éléments clés de l'éducation aux médias et de l'information et notamment les aspects juridiques et réglementaires. Les met en œuvre avec les élèves ⇒ Identifie les savoirs et savoir-faire fondamentaux à acquérir par les élèves en lien avec les programmes et référentiels ⇒ Prend en charge à sa mesure la gestion et l'organisation du centre de ressources de documentation et d'information ⇒ Connaît et contribue à la mise en œuvre de la politique d'ouverture de l'établissement sur son environnement 		

mise en œuvre avec l'équipe pédagogique

Contribuer à organiser les espaces physiques et numériques de l'établissement pour faciliter l'accès progressif des élèves à l'autonomie

- En liaison avec l'équipe pédagogique, définir une structuration des espaces physiques et numériques adaptée aux usagers de l'établissement
- Gérer le système info-documentaire
- Rendre accessibles les espaces et les temps documentaires et l'ensemble des ressources, en référence au projet éducatif et pédagogique d'établissement

Développer une politique de lecture en relation avec les professeurs

- Travailler avec l'ensemble des membres de l'équipe pédagogique pour définir des priorités, en tenant compte de la diversité des élèves
- Coopérer avec les membres de l'équipe pédagogique pour créer les conditions de mise en œuvre
- Analyser les pratiques de lecture développées

Mettre en place des projets stimulant la lecture, la découverte des cultures artistique, scientifique et technique

- Initier et entretenir des relations avec des partenaires extérieurs
- Coopérer avec les membres de l'équipe pédagogique pour concevoir et mettre en œuvre des projets stimulant l'intérêt et la découverte chez les élèves
- Accompagner les élèves dans leur parcours de découverte de leur environnement

b. Le professeur documentaliste, concepteur de son enseignement et des apprentissages

Compétences institutionnelles de référence :

P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique - **P 3.** Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves - **CC3.** Connaître les élèves et les processus d'apprentissage - **D1.** Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information

Activités professionnelles	Attendus	Repères d'un développement professionnel progressif (être capable de)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir de la connaissance des programmes, concevoir une problématisation donnant du sens et permettant la construction chez les élèves des compétences et des connaissances attendues par ce programme en prenant en compte ses enjeux socioculturels. ▪ Programmer des apprentissages adaptés aux besoins particuliers des élèves, à leur acquis et leur progrès. ▪ Dans le cadre de son enseignement, concevoir des situations d'apprentissage mobilisatrice (dimension cognitive) et adaptées à la diversité des élèves : <ul style="list-style-type: none"> - en prenant en compte leurs propres culture et personnalité affective et relationnelle ; - en y intégrant l'identification réflexive et adaptée des acquis et des progrès des élèves ; - en y intégrant les outils numériques utiles aux apprentissages (former « par » le numérique); - en participant à l'acquisition par les élèves d'une culture numérique (former « au » numérique). ▪ Prévoir et concevoir des évaluations ou des auto-évaluations adaptées, de différentes natures, permettant de rendre compte des acquis et des progrès des élèves avec un souci de valorisation. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les élèves sont engagés dans des apprentissages mobilisateurs ▪ Les élèves exploitent des ressources pertinentes en regard des objectifs d'apprentissage attendus ▪ Les élèves développent des compétences en situation de résolution de situations complexes ▪ Les élèves développent leurs compétences à travers des activités de production et de création favorisant coopération et collaboration ▪ Les élèves se repèrent dans leurs apprentissages et les situent par rapport aux compétences disciplinaires et transversales qu'on attend d'eux ▪ Les élèves évaluent leurs acquis et sont conscients de leurs marges de progrès 	<p>Concevoir une problématisation pour enseigner</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prenant en compte le socle commun, les programmes et les démarches didactiques afférentes ▪ Prenant en compte les objectifs d'apprentissage (ce que les élèves doivent comprendre, savoir, savoir-faire...) ▪ Analyser sa problématisation et argumenter ses choix <p>Programmer des apprentissages</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ explicites pour les élèves ▪ prenant en compte les rythmes d'apprentissage des élèves ▪ Analyser sa programmation et argumenter ses choix <p>Concevoir des situations d'apprentissage adaptées à la diversité des élèves</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ intégrées à son enseignement ▪ anticipant les aides à destination des élèves ▪ favorisant la réflexion, la responsabilité et l'autonomie des élèves <p>Exploiter les ressources numériques dans son enseignement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ pour rechercher des ressources utiles à son enseignement et aux apprentissages des élèves ▪ en appui de son enseignement ▪ pour répondre à des objectifs d'apprentissage et placer les élèves en activité individuelle ou collective <p>Concevoir des évaluations</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ pour évaluer le niveau d'acquisition attendu des élèves ▪ pour déterminer les actions d'accompagnement ou de remédiation à mettre en œuvre ▪ pour diversifier ses pratiques et les adapter aux difficultés des élèves
<p><u>Niveau de maîtrise suffisant permettant l'entrée dans le métier (en référence à la note de service n°2015-055 du 17 mars 2015)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Maîtrise les contenus disciplinaires et les concepts clés utiles à son enseignement ⇒ Met en œuvre les transpositions didactiques appropriées ⇒ Identifie les savoirs et savoir-faire à acquérir par les élèves en lien avec les programmes et référentiels ⇒ Fixe les objectifs à atteindre, les moyens d'y parvenir et donne du sens aux apprentissages ⇒ Prend en compte la diversité des élèves et s'assure de l'adéquation des propositions pédagogiques avec leur niveau ⇒ Prépare en amont les séquences pédagogiques et les inscrit dans une progression réfléchie ⇒ Met en place les outils et supports d'évaluation en ciblant les compétences à évaluer 		

c. Le professeur documentaliste, pilote de son enseignement et des apprentissages

Compétences institutionnelles de référence :

P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement – **P3.** Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves - **P5.** Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves
CC4. Prendre en compte la diversité des élèves - **CC6.** Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

Activités professionnelles	Attendus	Repères d'un développement professionnel progressif (être capable de)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place et maintenir un cadre de travail explicite, sécurisant, et propice à l'ensemble apprentissages, en référence au cadre réglementaire de l'école ou de l'établissement ▪ Organiser et conduire des séances d'apprentissage en modulant son action et les activités individuelles ou collectives des élèves en fonction de l'observation et de l'écoute de leurs réactions pour les adapter au rythme et aux besoins de chacun. ▪ Conduire des évaluations en situation d'apprentissage dans le souci de les valoriser et d'intégrer leurs erreurs comme parties prenantes du processus d'apprentissage. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les élèves travaillent dans un climat de confiance favorable aux apprentissages. ▪ Les élèves développent des qualités d'écoute, de respect mutuel et d'acceptation des différences. ▪ Les élèves travaillent entre pairs, coopèrent et collaborent, échangent et débattent. ▪ Les interactions entre les élèves et entre élèves et l'enseignant sont naturelles et génératrices de réflexion et de progrès dans les apprentissages. ▪ Les élèves s'autoévaluent, sont informés et conscients de leur progrès. ▪ Les élèves maîtrisent les outils et services numériques mis à leur disposition. ▪ Les élèves se repèrent de façon réflexive et autonome dans les apprentissages et identifient eux-mêmes leurs forces et leurs difficultés. ▪ Les élèves ont confiance en eux et acceptent l'erreur comme nécessaire pour apprendre et progresser. 	<p>Conduire une séance d'apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gérer sa séance pour atteindre ses objectifs ▪ en tenant compte des imprévus et des réactions des élèves ▪ en instaurant un climat de confiance <p>Évaluer en situation d'apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en œuvre des évaluations formatives ▪ en valorisant les élèves, tous capables de progresser et d'apprendre ▪ en prenant en compte leurs erreurs comme un détour nécessaire pour apprendre <p>Évaluer une situation d'apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluer l'atteinte des objectifs de la séance ▪ Justifier les écarts entre l'organisation prévisionnelle de sa séance et sa réalisation ▪ Proposer des adaptations <p>Prendre en compte la diversité des élèves</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Observer et repérer en situation ▪ Identifier les besoins et envisager les adaptations possibles ▪ Mettre en œuvre des adaptations <p>Exploiter l'environnement numérique lié à la conduite d'une séance d'apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser les outils numériques mis à disposition ▪ Utiliser les outils numériques adaptés aux objectifs visés. ▪ Exploiter les outils numériques pour garder la mémoire des apprentissages et contribuer à l'élaboration du projet personnel des élèves.
<p><u>Niveau de maîtrise suffisant permettant l'entrée dans le métier (en référence à la note de service n°2015-055 du 17 mars 2015)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Utilise un langage clair et adapté à son (ses) interlocuteur(s) ⇒ Encadre les élèves et le groupe classe, fait preuve de vigilance à l'égard des comportements inadaptés et sait approprier le niveau d'autorité attendu à la situation ⇒ Instaure un climat serein et de confiance au sein de la classe ⇒ Encourage et valorise ses élèves ⇒ Fixe les objectifs à atteindre, les moyens d'y parvenir et donne du sens aux apprentissages ⇒ Prend en compte la diversité des élèves et s'assure de l'adéquation des propositions pédagogiques avec leur niveau ⇒ Met en place les outils et supports d'évaluation en ciblant les compétences à évaluer ⇒ Prend en charge le suivi du travail personnel des élèves ⇒ S'appuie sur l'évaluation pour réguler sa pratique (remédiation, consolidation) ⇒ Utilise les outils numériques et réseaux mis en place dans l'établissement/l'école ⇒ Est attentif à la manière dont les élèves mobilisent l'outil numérique 		

d. Le professeur documentaliste, acteur de la communauté éducative

Compétences institutionnelles de référence :

CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation - **CC7.** Maîtriser la langue française à des fins de communication - **CC10.** Coopérer au sein d'une équipe - **CC11.** Contribuer à l'action de la communauté éducative - **CC12.** Coopérer avec les parents d'élèves - **CC13.** Coopérer avec les partenaires de l'école - **D4.** Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international

Activités professionnelles	Attendus	Repères d'un développement professionnel progressif (être capable de)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contribuer à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet d'établissement, d'école et de sa déclinaison numérique. ▪ Dans le cadre du projet d'établissement, d'école, participer à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation d'actions collectives coordonnées permettant à chaque élève de construire son parcours. ▪ Coopérer avec l'équipe pédagogique d'une classe pour organiser et planifier les apprentissages et leurs évaluations. ▪ Coopérer avec les parents à la construction des compétences et du parcours de leur enfant. ▪ Participer aux actions de suivi et/ou d'orientation des élèves mises en place dans l'établissement, dans l'école. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'élève est au cœur des actions collectives engagées. ▪ Les actions concernent le suivi, l'accompagnement et l'orientation, mobilisent les élèves et concourent à l'acquisition de compétences. ▪ Une relation de confiance est instaurée avec les parents permettant d'échanger sur les progrès, les acquisitions et les besoins de leur enfant. 	<p>Planifier les apprentissages au sein d'une discipline</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les acteurs de l'équipe pédagogique ▪ S'intégrer aux actions des équipes ▪ S'impliquer et contribuer aux réalisations de l'équipe pédagogique pour favoriser les apprentissages des élèves <p>Participer à la vie de l'école et de l'établissement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les principaux acteurs internes et externes de l'école et de l'établissement ▪ S'impliquer dans les différentes instances de l'école et de l'établissement ▪ Contribuer à la réalisation des objectifs éducatifs de l'école avec tous les partenaires extérieurs concernés, institutionnels et associatifs au service de la réussite du parcours des élèves <p>Coopérer avec les parents</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer les parents de sa programmation et des travaux demandés aux élèves ▪ Participer aux actions d'information et de bilan organisées à destination des parents ▪ Rendre compte et instaurer un dialogue avec les parents sur les acquisitions, progrès et les besoins de leur enfant <p>Maîtriser l'environnement numérique professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaître les principaux outils et ressources numériques liées la vie d'un établissement ▪ Utiliser les outils professionnels mis à disposition ▪ Travailler en réseau avec l'ensemble des acteurs
<p><u>Niveau de maîtrise suffisant permettant l'entrée dans le métier (en référence à la note de service n°2015-055 du 17 mars 2015)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Utilise un langage clair et adapté à son (ses) interlocuteur(s) ⇒ Participe à sa mesure au travail d'équipe mis en œuvre par / dans l'établissement/ l'école ⇒ Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec les membres de la communauté éducative ⇒ Participe aux différentes instances et conseils ⇒ Communique autant que de besoin avec les familles ; participe, à son niveau, à leur information 		